



## Le voisin a porté plainte contre moi

-----  
Par Many

Bonjour,

Je m'adresse à vous ne sachant plus vers qui me tourner.  
Mon problème me semble ridicule mais me rends malade, me fatigue voire me déprime.

Je vis au 4e étage d'une résidence plutôt standing de 7 étages au bord de la Garonne à Toulouse depuis un an. Le voisin du même appartement que le mien au deuxième étage m'accuse de lancer par le balcon divers produits. Je précise qu'il y a beaucoup de vent et je reçois parfois des mégots de cigarettes ou des papiers qui viennent des balcons du dessus mais cela reste rare et ne me dérange pas spécialement. Par contre, lorsqu'il pleut la terrasse est inondée, je suis donc obligée d'utiliser une raclette pour pousser l'eau par les pissettes prévues à cet effet. Le voisin m'a fait passer le message par le gardien que je ne devais pas utiliser de javel, comme ce n'était pas le cas je ne me suis pas inquiétée de cela. Puis il est venu sonner chez moi à 22h30 en me hurlant dessus et que ça n'allait pas se passer comme cela, sans me laisser la chance de lui expliquer que je n'avais rien fait. Je suis traumatisée et j'ai peur de lui depuis ce jour.

Hier lorsque le gardien m'a dit que ce même voisin s'était encore plaint d'avoir reçu du vin et un bâtonnet de glace, il m'a conseillé d'aller le voir.

J'ai donc pris mon courage à deux mains et j'ai sonné à sa porte. Il m'a ouvert, je ne suis pas entrée mais très calmement je lui ai dit que j'aimerais discuter de la situation, que je n'avais rien lancé et que je ne mange pas de glace. Il m'a répondu qu'il avait lancé "la procédure": prévenu le syndic de copropriété, posé une main courante et porté plainte contre moi, que je recevrai une convocation de la police. Il m'a montré des photos d'une tache de vin de la taille d'une pièce d'1 euro et d'un bâtonnet plein de chocolat (je n'en mange jamais), ainsi qu'une photo de la fenêtre ouverte de ma chambre (pour prouver que j'étais là ce jour). Je me sens épiée et privée de la liberté de mes gestes en plus d'être accusée à tort, moi qui suis très empathique, toujours polie quoique un peu timide.

Je me dit que la police à autre chose à gérer mais je suis très mal à l'aise de cette situation malgré son ridicule évident.

Peut-il vraiment porter plainte pour quelque chose d'aussi insignifiant ?  
Si oui que se passe-t-il dans ce cas ?  
Dois-je moi aussi porter plainte contre lui ?

Désolé, je n'ai pas réussi à résumer davantage ma question et merci beaucoup pour votre réponse.

-----  
Par Tisuisse1

Déposer une plainte ? cela nécessite une infraction pénale ce qui n'est pas le cas. De +, ce n'est pas parce qu'une plainte est déposée que l'affaire ira devant un juge, le Procureur peut très bien classe la plainte "sans suite". En supposant que l'affaire passe devant un juge, rien ne dit que ce juge donnera satisfaction au plaignant, il peut très bien vous relaxer et, dans ce cas, vous, vous pouvez alors l'attaquer en "dénonciation mensongère et procédure abusive", et obtenir des dommages intérêts.